

Congrès ESS France

Pour faire face aux crises sociales, économiques environnementales et démographiques que traverse notre pays et l'ensemble du continent européen, il est plus que jamais indispensable de remettre l'économie au service des femmes et des hommes qui l'alimentent et qui en vivent, et de l'environnement dans lequel ils évoluent. L'ESS est une réponse pertinente afin de renforcer son projet de transformation de la société. Les Mutuelles de France proposent d'agir immédiatement autour de deux priorités : la première est de créer un « index Économique, Social et Environnemental » exigeant et portant sur l'ensemble des entreprises. La seconde vise à donner au secteur non lucratif public et ESS, le monopole de l'action en matière de protection sociale et les moyens nécessaires pour protéger ces activités et la population de la financiarisation.

UN « INDEX ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL » EXIGEANT

Le guide des bonnes pratiques a permis, dans le moment de la construction de l'ESS, d'aiguiller l'activité de nos entreprises. Force est de constater que les bonnes pratiques ne sont pas respectées par l'ensemble des acteurs s'en revendiquant, ni qu'il permet de contraindre à l'éthique. L'agrément ESUS est aujourd'hui mal adapté aux réalités des secteurs couverts par l'ESS ; alors même que l'exigence sociale et environnementale est plus impérieuse que jamais.

Prenant appui sur le guide de bonnes pratiques, l'« index ESE » doit être un marqueur de différenciation et un levier d'amélioration continue, non seulement pour les entreprises de l'ESS, mais qui puisse se diffuser également vers toutes les entreprises. Avec un cahier des charges exigeant et des contrôles réguliers, il sera facteur de crédibilité auprès du grand public. Il serait

déployé notamment par les CRESS, ce qui permettrait de renforcer leur légitimité.

Outre le **respect des statuts**, de la **non-lucrativité** et de la **gouvernance démocratique** qui ferait une moitié des points distribuables, cet index doit permettre d'orienter, par l'autre moitié, de manière progressive mais contraignantes, les **pratiques sociales et environnementales des entreprises** (politiques salariales, conditions de travail, implication des parties prenantes, représentativité des gouvernances, sauvegarde de l'environnement, placements éthiques...). Il s'agit d'aller vers une véritable prise en compte des femmes et des hommes qui font vivre l'activité qu'ils soient salarié.es ou adhérent.es de nos structures, et de leur environnement.

Pour les 10 prochaines années, cet « Index ESE » serait un levier de transformation de l'économie et pourrait notamment contribuer à orienter les politiques publiques menées par appel d'offre.

SORTIR DU TOUT LUCRATIF

Les secteurs de la santé, du social et du médico-social sont des secteurs soumis aujourd'hui aux logiques de rentabilité, celles des acteurs privés lucratifs qui alimentent de dividendes leurs actionnaires au prix de la dignité et de l'éthique.

Pour en sortir demain, il faut établir, une bonne fois pour toute, que ce qui fonde nos droits humains ne peut être source de profit. C'est - heureusement- encore le cas de l'air, ce doit être le cas de notre santé, de nos crèches comme de nos retraites.

Les Mutuelles de France proposent qu'à échéance de 10 ans, l'ensemble des financements publics soient orientés vers le secteur non lucratif, public ou de l'Économie Sociale et Solidaire. Avec des moyens financiers suffisants, cette proposition

confortera l'exclusivité non lucrative des activités de de santé, du social et du médico-social et pourquoi pas, de l'alimentation et de l'eau, puissants déterminants environnementaux et de santé. Comme le sont aujourd'hui les mutuelles par rapport à la Sécurité sociale, les acteurs privés doivent ainsi s'inscrire en complémentarité, ni en concurrence ni en remplacement des services publics.

Avec la non-lucrativité, la gouvernance démocratique inscrite dans les statuts et dans les faits, sont en effet des garde-fous indispensables face aux dérives de l'argent qui maltraitent nos aîné.es comme nos enfants et finalement l'ensemble des assurés sociaux. **Ensemble, ces deux principes mis en actes, redonnent aux femmes et aux hommes, le pouvoir d'agir, de se protéger et de s'émanciper.**